****

**Association Sportive Genevoise de Tir**

**MEMORANDUM** **PETIT-CALIBRE**

**Concours de groupes**

Rappel: tous ces concours sont réservés aux licenciés. Par l'envoi des formulaires d'inscription, le responsable de chaque société certifie que tous les tireurs inscrits sont licenciés.

**Championnat suisse de groupes**

* Rappel, ce concours sert de qualification pour le championnat de groupe Open.
* Inscription **jusqu'au 21 mars** exclusivement à l’adresse indiquée sur le formulaire.
* Cartons remis par J.C. Aboughanem et à lui rendre selon délais indiqués.
* Groupes de 5 tireurs, 3 couché et 2 à genou.
* Maximum 1 étranger par groupe, lequel doit tirer au moins 2 tours pour participer à la finale suisse en cas de qualification.
* Possibilité de faire tirer un membre actif-B si la société principale de ce dernier ne

participe pas au concours.

* 3 tours de **20** coups par tireur.
* D'un tour à l'autre, deux tireurs au maximum peuvent être échangés.
* Un tireur étranger ne peut être remplacé que par un tireur suisse

**Championnat genevois de groupes Junior**

* Inscription **jusqu’au 10 mai** exclusivement à l’adresse indiquée sur le formulaire.
* Pas de qualification.

* Concours ouvert aux juniors jusqu’à et y compris 20 ans. 3 passes de 10 cps par tireur.
* Groupes de 3 tireurs, tous couché.
* Maximum 1 étranger par groupe.
* Nombre de groupes illimités, selon capacité stand de St Georges.
* Un minimum de 5 groupes inscrits dans les délais est nécessaire pour organiser le tir.
* Les tireurs devraient être convoqués 45' avant le début du tir par les

responsables de sociétés. Les mutations sont admises jusqu'à **H-30'**

* Des médailles Or, Argent et Bronze sont remises à la fin du tir aux 3 tireurs de chaque groupe, ainsi qu’une médaille souvenir pour la société. Le groupe vainqueur reçoit le challenge.
* Le meilleur tireur individuel reçoit un prix spécial. Classement à l'addition des 3 tours, barrage par la 3e passe, puis la 2e et enfin la 1ère. Ensuite, barrage par le nombre total de 10, 9, 8, etc et pour terminer par l'âge, préséance au plus jeune.

**Championnat genevois de groupes Open**

* Inscription **jusqu’au 31 mai** exclusivement à l’adresse indiquée sur le formulaire.
* La société doit avoir participé au championnat suisse avec au moins un groupe.
* Concours ouvert à toutes les catégories. 3 passes de 10 cps par tireur.
* Groupes de 5 tireurs, 3 couché et 2 à genou.
* Maximum 1 étranger par groupe.
* Nombre de groupes illimités, selon capacité stand de St Georges et quelque soit le nombre de groupes ayant participé sur le plan national.
* Un minimum de 5 groupes inscrits dans les délais est nécessaire pour organiser

le tir.

* Les tireurs devraient être convoqués 45' avant le début du tir par les responsables de sociétés. Les mutations sont admises jusqu'à **H-30'**
* Des médailles Or, Argent et Bronze sont remises à la fin du tir aux 5 tireurs de chaque groupe, ainsi qu’une médaille souvenir pour la société. Le groupe vainqueur reçoit le challenge.
* Le meilleur tireur individuel couché et celui à genou reçoivent un prix spécial. Classement à l'addition des 3 tours, barrage par la 3e passe, puis la 2e et enfin la 1ère. Ensuite, barrage par le nombre total de 10, 9, 8, etc et pour terminer par l'âge, préséance au moins jeune.
* Le champion est désigné pour représenter l'ASGT lors de la finale suisse au cas où une place automatique (hors places qualificatives) est réservée à Genève.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Concours individuels**

Compte tenu du faible nombre de tireurs à Genève, et contrairement à ce qui est entré en vigueur sur le plan national avec les Seniors et les Vétérans, il n’y a pas de changement de classes d’âges sur le plan cantonal. Les Juniors vont jusqu’à 20 ans, les Elites de 21 à 54 ans, les Seniors dès 55 ans. Les Juniors et les Seniors ont la possibilité de tirer en catégorie Elite. Ceci doit être annoncé jusqu’au 30 mars sur la feuille d’inscription individuelle et demeure valable, en cas de qualification, pour les finales individuelles de septembre.

Une nouvelle médaille cantonale de maîtrise est mise en jeu depuis 2005, en match couché, deux ou trois positions. Deux barèmes existent et permettent d’obtenir la petite médaille en bronze ou la grande argentée. Ces deux médailles ne peuvent être gagnées qu’une seule fois au petit-calibre, dans n'importe laquelle des trois disciplines, et une fois à l'air comprimé lors de la maîtrise debout. Il est possible, sur demande, de commander la médaille de petite maitrise tout en ayant obtenus les points de la grande. Il est également possible d'obtenir la médaille de petite maitrise après avoir déjà reçu la grande, à condition d'avoir réalisé les points de la grande maitrise**.** Une seule médaille peut être gagnée par année par distance. Le prix de la médaille est inclus dans celui du concours. La logique voudrait qu’un tireur déjà en possession des deux médailles de maîtrise ne commande plus ce concours, mais plutôt le tir de qualification, voire le décentralisé, pour se qualifier pour les championnats genevois individuels. Pour faciliter les inscriptions, la situation des tireurs ayant au moins la petite maîtrise, par société, est remise en annexe.

La maîtrise (Frs 35.-) et le décentralisé (Frs 30.-) peuvent compter comme qualification pour le championnat genevois individuel, à condition de l’avoir expressément annoncé (supplément Frs 25.-) sur le formulaire « inscription individuelle ». Si plusieurs programmes sont tirés et annoncés comme cumul pour le championnat genevois, le principe du classement par le meilleur des résultats est appliqué.

Chaque tireur a donc la possibilité de ne tirer que la qualification cantonale, par exemple s’il ne souhaite pas tirer le décentralisé.

Ce tir de qualification donne aussi droit à une distinction de commune, selon barème identique à la petite maîtrise (bronze) cantonale. Il est possible de commander une CC à Frs 12.- en lieu et place de la distinction à condition de le préciser lors de l'inscription.

La participation à ces trois concours fait l’objet d’une réduction de Frs 10.-, soit Frs 80.- au lieu de Frs 90.-. Elle n'est pas accordée si le tireur commande 2 décentralisés et 1 maîtrise, ou plusieurs qualifications cantonales.

La participation au championnat genevois individuel est gratuite et comprise dans les finances des tirs de qualifications.

Le classement des qualifications doit comporter au moins 6 tireurs pour pouvoir organiser le championnat genevois de la discipline.

Toutes les médailles gagnées lors du tir de la maîtrise genevoise sont remises à l'assemblée des délégués de l'ASGT en début d'année suivante. Les médailles du décentralisé et du tir de qualification ainsi que les cartes-couronnes et d'éventuelles autres primes sont remises aux responsables de chaque société lors de la séance administrative du début de saison.

**Maitrise genevoise, décentralisé suisse et qualification championnat genevois**

* Rappel : le surclassement est autorisé. Il doit être indiqué sur le formulaire inscription personnelle.
* Formulaire « inscription personnelle » accompagné de la liste récapitulative par

société à retourner **jusqu’au 30 mars**. Les sociétés tirant sur cibles électroniques voudront bien y adjoindre des feuilles de stand pour imprimante correspondant au nombre de programmes commandés, lesquelles leur seront retournées avec les estampilles officielles.

* Le tireur qui cumule la maitrise ou le décentralisé comme qualification cantonale

ne doit pas figurer sur la liste récapitulative du tir de qualification, liste réservée à ceux qui tirent véritablement ce programme. Il faut juste mettre la X dans qualif GE sur l'inscription personnelle.

* Cartons remis globalement par société et distribués au stand de St Georges.
* Tous les cartons et feuilles de stand doivent revenir à St Georges selon délais indiqués au calendrier.
* La feuille de stand du tir de qualification peut être complétée. Pour ce tir, une distinction de commune est délivrée sauf si le tireur précise sur son inscription personnelle qu'il ne veut que la CC à 12.-.
* Les feuilles de stand du décentralisé doivent être **signées**, avec indication CC ou

médaille souhaitée. Sans indication, c’est la CC qui sera commandée. Le numéro de licence est également à préciser.

* Aucun résultat ne doit être inscrit sur la feuille de stand.
* Toutes les estampilles, feuilles de stand et/ou cibles de concours non retournées dans les délais seront facturées au prix du concours, même si les tirs n’ont pas été effectués.
* Un tireur empêché de tirer pour une quelconque raison doit également rendre son matériel dans les délais, sinon le concours sera facturé.

**Championnat genevois individuels**

* Dès la fin des éliminatoires, soit le 30 juillet, les classements seront établis, avec la liste des qualifiés pour les finales individuelles, et publiés sur le site Internet de l'ASGT.
* Les responsables de sociétés seront chargés de convoquer leurs tireurs et de confirmer au directeur de tir cantonal leurs présences, respectivement absences, dans le délai fixé de manière à pouvoir prévoir la convocation des tireurs remplaçants.
* Merci de respecter le délai de réponse et de répondre même si on n'a que des remplaçants.
* Un tireur qualifié qui n'aurait pas confirmé sa présence à la finale dans le délai

fixé sera automatiquement considéré comme absent et remplacé et n'aura pas accès au pas de tir.

* Attention au délai de retour des cibles pour le 3 positions.

**Concours de sociétés**

* Formulaire à retourner **jusqu’au 30 mars**
* Cartons remis globalement par société par C. Maillefer
* Tous les cartons et feuilles de stand doivent être rendus à C. Maillefer pour le 30 juillet.
* Les feuilles de stand doivent être signées. **Aucun résultat ne doit être inscrit.**

Pour tous ces concours, l’usage de la jauge est réservé à la commission de tir de l’A.S.G.T.

Le responsable carabine

J.C. Aboughanem